

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Infirmier en anesthésie et réanimation
2020- 2021**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée Technique pour les Professions de Santé (LTPS), Luxembourg**

Commission spéciale :
Claudine Friederici, Rolf Heusser, membres du comité d'accréditation
Nico Decock, Bob Heger, Guillaume Joannesse, experts,
Fabrice Hénard, secrétaire

19 mai 2021

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2020-2021 à l'évaluation du BTS Infirmier Anesthésie-réanimation du Lycée Technique pour les Professions de Santé (LTPS). Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandatée par le comité d'accréditation et accompagnée par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue les 11 et 12 février 2021 au LTPS. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations in situ.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'un expert du domaine concerné, **Bob Heger**, chef de clinique en anesthésiologie-réanimation à Strasbourg ;
- d'un expert disciplinaire, **Nico Decock**, Responsable pédagogique de l'école d'IADE du CHU de Lille ;
- d'un expert étudiant, **Guillaume Joannesse**, infirmier en réanimation anesthésie de Valenciennes ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Rolf Heusser et Claudine Friederici** ;
- et du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que des recherches documentaires sur l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, la coordinatrice du BTS, le groupe curriculaire et des enseignants hors groupe curriculaire ainsi que des employeurs, des étudiants et anciens étudiants.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. La version provisoire du rapport a été transmise aux experts, qui l'ont amendé. Ce rapport a été ensuite débattu par le comité d'accréditation réuni le 8 avril 2021. Il a été ensuite transmis au lycée pour commentaire, puis validé par le comité pour devenir rapport d'évaluation final.

La structure du rapport

Après avoir été présenté par l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

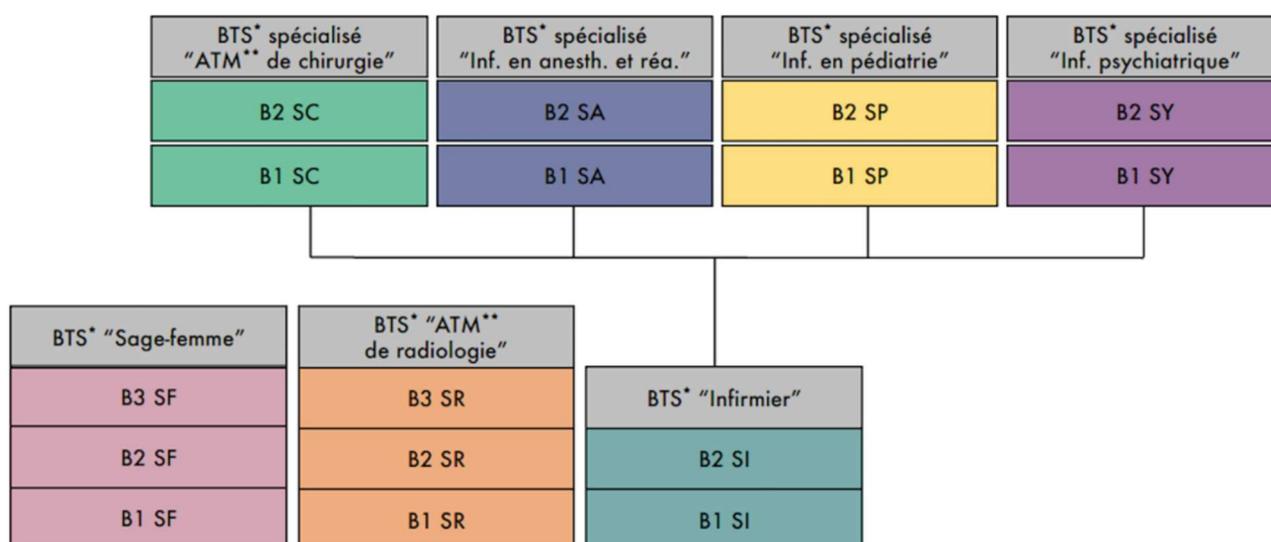
Enfin, le rapport se termine par un récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

Ce rapport est spécifique au BTS visé. Pour autant, il existe des points communs entre les trois BTS qui ont été évalués (ATM de chirurgie, infirmier en pédiatrie, et infirmier anesthésie-réanimation). Par conséquent, certaines sections sont communes aux trois rapports (dans les domaines 1 et 5 notamment). Il en est de même pour certaines recommandations, qui sont considérées valides pour les trois BTS.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation du Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) : Le LTPS, créé en 1995, a son siège à Luxembourg et regroupe les quatre centres de formation, dont deux à Luxembourg (SIELUX), un à Bascharage (CFNID) et l'autre à Ettelbruck (CFETT). Chaque centre possède sa propre équipe administrative et éducative.

Le LTPS offre des formations pour professions de santé et un accompagnement des étudiants vers leur projet professionnel. La démarche du lycée se caractérise par un travail en partenariat et une action à visée durable ainsi qu'une approche interdisciplinaire. Le LTPS propose des formations d'assistant de pharmacie, d'aide-soignant et, en BTS : infirmier en soins généraux, sage-femme, ATM de radiologie, ATM de chirurgie, infirmier anesthésie-réanimation, infirmier en pédiatrie et infirmier psychiatrique. Il compte ainsi 7 formations de BTS :



En tout, ce sont plus de 1.200 élèves et étudiant(e)s qui sont formé(e)s dans les trois centres.

1. PRÉSENTATION DU BTS SPECIALISE INFIRMIER EN ANESTHESIE ET REANIMATION

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Spécialisé Infirmier en Anesthésie et réanimation

Objectifs du BTS : Le BTS prépare ses diplômés aux compétences relatives : à la prise en charge du bénéficiaire de soins en soins intensifs, de physiopathologie en soins intensifs, à la prise en charge du bénéficiaire de soins en anesthésie, aux spécificités et techniques en anesthésie, en pharmacologie d'anesthésie, à l'aide médicale urgente, etc. L'obtention de bases théoriques et pratiques dans ces domaines vise leur bonne insertion professionnelle en tant qu'infirmiers spécialisés au sein des hôpitaux (bloc opératoire, soins intensifs, SAMU).

Destination professionnelle : Le BTS prépare ses diplômés au métier d'infirmier en anesthésie et réanimation. Ceci consiste à dispenser des soins et assurer une surveillance spécialisée aux patients des services de réanimation, à collaborer à la réalisation des anesthésies au bloc opératoire et en externe, à surveiller les patients opérés en salle de réveil, à intervenir aux côtés du médecin anesthésiste au Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU), à réaliser les transports inter-hospitaliers et dispenser des soins spécialisés en salle de déchocage au service d'urgence.

Effectif des BTS :

BSI							Total
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	72	91	64	79	85	110	501
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	65	83	59	69	72	66	414
BSC							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	3	4	3	8	6	8	32
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	2	4	3	5	6	5	25
BSP							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	8	0	4	5	8	7	32
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	6	0	3	5	6	5	25
BSY							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	12	5	0	8	7	9	41
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	10	3	0	8	7	5	33
BSA							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	11	5	14	13	15	16	74
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	8	6	8	13	12	12	59

Source : dossier d'accréditation déposé par le LTPS pour les 4 BTS, 2020.

Domaine 1 - Domaine 1 : Opportunité du programme de formation

1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle.

CRITERES DU DOMAINE 1.1

1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE :

1. La commission spéciale estime que la formation répond à une évolution des besoins du système sanitaire au niveau national. Des échanges entre l'école et les structures sanitaires sont mises en place pour vérifier l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences offertes par les diplômés de ce BTS.
2. La commission spéciale estime qu'il y a une interaction et une concertation active entre l'institut de formation et les différentes structures sanitaires afin de répondre aux attentes du terrain. La formation est en corrélation avec la nécessité de compétences spécialisées afin de garantir une offre de soins intégrant une qualité de soins.
3. Il n'existe pas d'autres structures offrant une formation similaire au Luxembourg et le marché international ne couvre pas les besoins luxembourgeois. Les diplômés trouvent donc rapidement un emploi au Luxembourg : presque 100% trouvent un poste dans les semaines qui suivent l'obtention de leur diplôme. Ils/elles sont recruté(e)s dans les secteurs de : réanimation, soins intensifs, urgences et bloc opératoire (en anesthésie).
4. La démographie prévoit un besoin important d'infirmiers spécialisés en anesthésie dans les prochaines années. Le quota de diplômés par an ne permet pas de pallier cette évolution. Pour le LTPS, la capacité d'accueil des étudiants de ce BTS est dépendante de l'offre des places de stages. Les promotions comptent environ 15 étudiants par année.
5. Le problème de cette formation, comme celle des autres BTS rencontrant des difficultés identiques de recrutement au LTPS, ne réside donc pas dans sa qualité, mais dans son attractivité pour les étudiants. Le fait que le BTS intervienne deux ans après une formation d'infirmier rend le cursus particulièrement long et sans que les étudiants perçoivent forcément un avantage sur le plan financier ou en termes d'évolution de carrière. La commission spéciale reconnaît les efforts du LTPS pour chercher à faire reconnaître ce BTS spécialisé comme un diplôme de bachelor. Or, seule l'université a le droit de délivrer des bachelors.

Le cursus encourage les étudiants à réaliser des stages à l'étranger. La commission spéciale estime que c'est une opportunité tant pour les étudiants que pour les enseignants du LTPS qui peuvent ainsi comparer les pratiques dans d'autres pays.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Sensibiliser les hôpitaux luxembourgeois à collaborer dans cette démarche avec le LTPS, afin d'augmenter la qualité dans les blocs OP et de valoriser cette profession, pouvant accueillir des diplômés de BTS infirmier anesthésie-réanimation comme d'ATM de chirurgie.
- Maintenir les efforts auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de la santé, en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise des ATM en Chirurgie (ALATMC), afin d'obtenir une revalorisation du diplôme et une reconnaissance en tant qu'équivalent à un bachelor.
- Étudier la possibilité d'une prise en charge financière de la formation ALS par l'employeur.

1.2. Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée.

CRITERES du domaine 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données.
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présenté aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE

6. Le LTPS est un établissement totalement intégré dans les milieux médicaux et hospitaliers du Luxembourg. Les employeurs sont des partenaires réguliers du LTPS. Ils interviennent dans les cours, dans le groupe curriculaire et dans l'accueil des stagiaires.
7. Le LTPS s'est fondé sur l'étude de Mme Marie-Lise Lair-Hillion, commanditée par le Ministère de la Santé sur « l'État des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg », étude qui a été présentée à la Chambre des Députés le 8 octobre 2019. Elle souligne notamment la pénurie de professions de santé au Luxembourg et l'impact sur l'accès aux soins.
8. Le LTPS prend également en compte les projections sur les départs prévisibles des professionnels de la santé d'ici 2034. L'étude confirme la nécessité de former les quatre catégories d'infirmiers spécialisés proposés par le lycée (ATM de chirurgie, anesthésie-réanimation, psychiatrie et pédiatrie) et que le nombre des diplômés du LTPS est insuffisant pour pourvoir aux besoins de la population. L'étude en précise les raisons : « Ceci s'explique par le fait qu'il faut remplacer les départs naturels et répondre aux nouveaux besoins en soins liés à la croissance de la population et du nombre des personnes âgées ainsi que des maladies chroniques ».

9. La commission spéciale constate la régularité des temps d'échanges avec les employeurs, en sus des relations informelles qui sont quotidiennes. Ainsi, les réflexions se sont tenues avec les employeurs sur la mise en place du plan COVID-19 et sur l'organisation des stages durant la pandémie.
10. La commission spéciale note que le modèle de référence est la formation IADE en France. Le LTPS a des liens avec les autres pays voisins Belgique, Allemagne mais aussi la Suisse et l'Autriche, et profite pour questionner la cohérence et l'adéquation du BTS proposé dans ce secteur.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation

2.1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré.

CRITERES DU DOMAINE 2.1

5. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
6. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
7. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
8. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.
9. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE :

11. La commission spéciale estime que les modules sont clairement définis en termes de répartition sur les deux années d'études. Les enseignants s'appuient sur les savoir-faire en termes de formation.
12. La commission spéciale salue la capacité autoréflexive de l'équipe pédagogique qui retravaille régulièrement les différents modules anesthésie, réanimation et urgences.
13. Pour chaque module, il y a une description des compétences visées. L'étudiant sait d'une manière globale la thématique de ses cours répartis sur deux ans.
14. Le plan de formation est parfaitement organisé dans la logique du système de crédits ECTS.

15. Le BTS en anesthésie permet de réaliser de la simulation. Elle permet une contextualisation des situations pouvant être vécue sur le terrain. Cependant, les étudiants estiment que la formation en anesthésie est insuffisante pour faire face à la réalité du terrain.
16. Le module de réanimation semble bien structuré et clairement défini en termes de connaissances, de compétences spécifiques et de compétences transversales. Les enseignants s'appuient sur leurs expériences professionnelles pour animer leurs cours
17. La commission spéciale considère toutefois que le référentiel de compétences par champ d'activité rend plus complexe l'approche pédagogique et instaure un cloisonnement. La finalité de la formation doit être une acquisition de compétences mobilisables quel que soit le champ d'exercice. Par exemple, et c'est une bonne pratique, le module anesthésie et pré-hospitalier présente des compétences communes. Il semble que le programme vise davantage à intégrer une logique organisationnelle que la cohérence pédagogique.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Équilibrer les nombres d'heures de cours en différenciant les thématiques transversales (physiologie, physiopathologie, pharmacologie) des prises en charge spécifiques par champ d'activité (anesthésie, réanimation et urgences).
- Instaurer un parcours d'accompagnement des formateurs permettant de développer l'approche par compétences transversales et prévenir les risques de cloisonnement par champ d'activité.

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.

CRITERES DU DOMAINE 2.2

10. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
11. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
12. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
13. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
14. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE :

18. Il s'agit d'une formation d'adulte professionnalisante par alternance. Les stages sont intégrés dans la formation.
19. La commission spéciale estime que la répartition des horaires entre la théorie, la pratique et la simulation, n'est pas forcément équilibrée en fonction des objectifs de la formation, surtout pour la partie anesthésie. Par exemple, au vu de plan d'études :

- le module anesthésie et urgences/SAMU comportent 1320 heures d'enseignement clinique contre 1200 heures de réanimation dont 240 heures à l'étranger.
- L'enseignement théorique pour les soins intensifs compte 341 heures contre 181 pour l'anesthésie et le pré-hospitalier.

20. La formation de BTS en anesthésie est complète au niveau du module réanimation et soins critiques. Elle permet la prise en charge des patients dans un service de réanimation dans sa globalité. Ce programme offre au futur professionnel une expertise et une réflexion plus poussées dans ce domaine. En revanche, l'organisation du module anesthésie ne permet pas une acquisition totale de compétences permettant de former des professionnels autonomes dans tous les domaines de l'anesthésie.

21. Concernant les stages, la commission spéciale note positivement les points suivants :

- le parcours de stage est construit à partir des objectifs pédagogiques. La progression de l'apprentissage est assurée par un suivi pédagogique par évaluations formatives et sommatives.
- Un tutorat est mis en place dans les différents lieux de stage.
- Le curriculum du BTS en anesthésie intègre un stage à l'étranger.

22. En revanche, la commission spéciale estime que :

- l'offre de stage est insuffisante pour compléter le parcours de formation et acquérir toutes les compétences en fonction des différents types de patients et de chirurgies.
- Le fait de transmettre aux référents de stage les insuffisances des apprenants en vue de les compenser peut impacter la courbe d'apprentissage. Il n'est pas pertinent d'arriver dans un lieu de stage avec une identification de lacunes antérieures sans en connaître la cause exacte, soumise à une possibilité d'interprétation avec un risque de jugement a priori.
- Les visites en stage par les enseignants n'intègrent pas assez de temps d'échange avec les encadrants ce qui peut mener à un manque d'accompagnement par l'école pendant le stage.
- L'attribution d'un formateur référent par module et par année ne favorise pas la transmission de savoir pédagogique avec un risque élevé de cloisonnement et de perte d'expertise au départ.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Formaliser les temps d'échanges avec les responsables du terrain afin d'optimiser l'accompagnement des étudiants par une interprétation harmonisée du niveau de compétence et une explicitation des observations afin de définir les axes de progression.
- Renforcer une culture d'auto-évaluation permettant de responsabiliser les apprenants pour devenir acteurs de leur formation. Mobiliser pleinement la fiche d'auto-évaluation.
- Selon les recommandations européennes (guide ECTS), veiller à respecter un ratio approximatif heures de cours/stages de 1:2.
- Valoriser le tutorat (indemnisation, formation continue, journée d'études...).

- Centraliser la technique sur des thématiques/spécialités (par exemple « Chirurgie ORL » / «Chirurgie Neurochirurgicale ») afin de favoriser l'intégration des savoirs.
- Harmoniser les terrains de stages avec l'école favoriserait le processus d'intégration des étudiants, en réalisant par exemple un portfolio reprenant des critères précis ; cela permettrait une meilleure approche réflexive sur la pratique professionnelle : les objectifs de stages, une ou plusieurs synthèses par stage classé selon le score ASA et le niveau de l'étudiant, les axes d'améliorations, les points forts, les prérequis de stage, les suivis pédagogiques et le suivi des tuteurs.

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.

CRITERES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE :

23. La commission spéciale considère que le programme est correctement défini.
 - Les supports formalisent les objectifs d'apprentissage.
 - Les objectifs de formations sont de former des infirmiers généraux à la réanimation, l'anesthésie et au pré-hospitalier : toutes ces compétences figurent dans le programme de formation.
 - Chaque module a des objectifs spécifiques à remplir permettant de sanctionner l'année.
 - Le portfolio permet de tracer le parcours clinique. Le LTPS n'intègre toutefois pas ce support dans l'accompagnement du processus d'apprentissage.
 - Une enquête de satisfaction des étudiants est formalisée. Les résultats d'enquête ne sont que partiellement communiqués.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATION :

- Rééquilibrer le programme sur l'anesthésie plutôt que sur les autres modules.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CRITERES DU DOMAINE 3.1

Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE :

24. Les conditions d'admission sont relativement précises et sont publiées sur le site du LTPS.
25. Les conditions d'admission des étudiants sont définies par des connaissances de trois langues (français, luxembourgeois et allemand) : ceci peut limiter les recrutements. La connaissance d'une seule des trois langues peut être discriminante sur certains lieux de stage. Néanmoins, la commission spéciale note que cette possibilité permet d'attirer davantage d'étudiants dans ce BTS, même s'ils/elles ne maîtrisent pas les trois langues, alors que ceci constitue un avantage certain dans le cadre professionnel. Le lycée fait toutefois preuve de souplesse dans le choix des stages.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

CRITERES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE

26. La formation réanimation de la première année est construite en mobilisant les différentes modalités pédagogiques : l'enseignement théorique et l'enseignement clinique sont évalués de façon formative et sommative.
27. Les modalités sont transparentes et comprises des étudiants, sauf pour la simulation certificative. En raison du poids donné à la simulation dans cette formation, il est essentiel que les étudiants comprennent les modalités d'évaluation.
28. Il n'existe qu'un seul examen formatif et validant en fin d'année, ce qui représente une charge de travail conséquente. En cas d'échec, l'étudiant doit attendre un an afin de repasser l'examen. Une non-validation théorique ou clinique engendre une pression importante avec un retard d'obtention du diplôme et donc avec un surcoût pour l'étudiant concerné.
29. La commission spéciale note que l'auto-évaluation est identifiée par le LTPS pour ce BTS, comme indicateur du développement personnel et professionnel. Il s'agirait de la renforcer, pour développer les compétences autoréflexives des étudiants. Certains encadrants et employeurs estiment que cette capacité tend à diminuer au fil des années, alors qu'elle est essentielle dans l'amélioration continue des compétences dans ce secteur. Le portfolio annoncé par l'équipe d'enseignement n'est pas utilisé. Il n'existe donc ni validation des objectifs, ni comptabilité des heures de stage, ni de contrôle d'orientation de terrain de stage. Tout le parcours pédagogique dépend de l'organisation individuelle du responsable pédagogique, sans contrôle externe.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Utiliser les rapports d'observation pour évaluer la progression. L'évaluation sommative n'est pas une photographie représentative de l'apprentissage, mais reflète une performance momentanée dans un contexte de stress d'examen.
- Clarifier les modalités d'évaluation de la simulation certificative.
- Étudier la possibilité d'adapter la planification des examens, par exemple avec possibilité de rattrapage sous un mois.
- Systématiser le retour aux étudiants sur leurs évaluations et mettre en place un accompagnement de remise en cause positive de la pratique professionnelle via les formateurs pédagogiques.

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation

4.1 Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.

CRITERE DU DOMAINE 4.1

1. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE

30. La commission spéciale salue les efforts du LTPS pour se doter de locaux spacieux et fonctionnels. Dans chaque centre de formation, des salles de laboratoire et de simulation sont aménagées et adaptées pour les étudiants des différentes formations de professions de santé afin de leur permettre de profiter de ces infrastructures adaptées et être accompagnés et formés par des enseignants experts et continuellement innovateurs dans leur discipline.
31. Le siège du LTPS a également aménagé dans ses structures actuelles une salle de simulation pour un mannequin à moyenne technicité et un mannequin de haute technicité pour la formation sage-femme (SIEMUM), qui a été déplacé au Mercator, bâtiment qui héberge actuellement la formation des sages-femmes. Le Centre de Formation Mercator dispose d'un équipement pour la simulation, acquis après son déménagement du Valan, et d'une salle de laboratoire « Snoezelen » (stimulation multi-sensorielle contrôlée).
32. Le centre de Formation d'Ettelbruck et de Bascharage disposent pour leurs salles de simulation du matériel moderne et récent, reçu dans le cadre des premières acquisitions lors de la mise en route de ces centres du LTPS. Le centre de formation de Bascharage (CFNID), mis en service pour la rentrée 2015-16, dispose d'une salle de simulation équipée d'un mannequin de haute technicité pour la formation spécialisée en anesthésie et réanimation et une salle avec un mannequin de moyenne technicité pour les formations de la section infirmier et aide-soignant pour sur la simulation de situations professionnelles réalistes.
33. La commission spéciale considère que l'équipement et les ressources matérielles répondent aux exigences de l'évolution numérique (e-learning). Les besoins logistiques sont identifiés. Le LTPS investit dans l'achat de matériel de simulation Laerdal.

34. Les étudiants disposent de salles informatisées et des salles dédiées par spécialité avec une capacité suffisante.
35. L'équipe pédagogique se forme à la simulation via le DU simulation à l'étranger afin d'optimiser l'apprentissage des étudiants pour le futur pratique professionnelle.
36. Face à la crise sanitaire en 2020, le nombre de visioconférences a été augmenté. Le LTPS a enseigné à distance la majorité des cours.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.

CRITERES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE

37. La commission spéciale considère que l'équipe enseignante est très dynamique et motivée.
38. Le rôle et la responsabilité de chacun sont connus dans la mise en œuvre de la formation.
39. Les enseignants sont des professionnels confirmés. Le groupe curriculaire pourrait s'enrichir d'une personne ressource disposant d'une expérience réelle au bloc opératoire. En effet, Il n'y a pas de supervision académique de la qualification des intervenants. Sur quels critères le LTPS recrute-t-elle les intervenants ? Qui valide le contenu de leurs présentations ? En cas de doute sur un contenu de cours, à qui peut-on faire appel pour vérifier ? A ces questions, le LTPS ne dispose pas d'un conseil ou un responsable scientifique.
40. En revanche, la commission spéciale note qu'il existe une réelle difficulté à trouver des intervenants-experts dans tous les domaines enseignés. Etant donné qu'il y a donc quelques cours « orphelins », le LTPS propose à ses étudiants des articles qui reprennent le contenu de ces cours afin de leur permettre d'appréhender cette matière par autoapprentissage.
41. La commission spéciale note que :
 - Les étudiants donnent un avis mitigé sur les enseignements.

- Certains cours ne seraient pas mis à jour et certains apports théoriques semblent dépassés, par exemple en anesthésie. Ce fut un constat unanime des représentants étudiants.
- Il semble y avoir une répartition hétérogène de la qualité de la formation en réanimation et en anesthésie.
- Le programme de formation ne fait pas l'objet d'une validation scientifique dans sa globalité. Chaque intervenant est responsable du contenu et de la mise à jour de ses cours. Il n'existe néanmoins pas de charte pour les enseignants formalisant l'engagement quant à l'intégration des données probantes les plus récentes.

AVIS: La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mettre en place un conseil ou un responsable scientifique afin d'homogénéiser les cours dispensés et de vérifier leurs contenus.
- Évaluer de façon organisée les apports théoriques afin d'identifier les cours nécessitant une mise à jour.
- Repenser la formation théorique en anesthésie.
- Organiser des séminaires ou conférences par des professionnels pour renforcer les liens entre formateurs, professionnels et étudiants.
- Mettre en place une charte d'engagement pour les enseignants incitant et formalisant une mise à jour maximum toutes les trois années.
- Définir une personne ressource disposant d'une expérience significative et incontestée au bloc opératoire.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants.

CRITERES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE

42. L'encadrement des étudiants est assuré. Les étudiants sont suivis à l'école mais aussi sur le terrain par des IADE ayant bénéficié d'une formation sur la pédagogie.

43. L'étudiant est invité à définir ses objectifs pédagogiques pour chaque stage.
44. En revanche, la commission spéciale estime que le décalage entre enseignement et exercice professionnel ne favorise pas l'accompagnement étroit des étudiants.
45. L'encadrant n'est pas systématiquement inclus dans le débriefing par les formateurs. Il n'est donc pas forcément considéré comme acteur dans le processus d'apprentissage avec un risque de décrochage.
46. Il manque des intervenants : cela n'est pas inhérent au LTPS mais à la pénurie des ressources humaines qualifiées dans ce secteur.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Lancer une réflexion sur la qualité de l'encadrement des étudiants de ce BTS, en tenant compte des contraintes dues au manque d'intervenants pour assurer cette fonction.
- S'assurer que le formateur réalise systématiquement le débriefing de l'étudiant en présence du professionnel afin de mutualiser les compétences en termes de pédagogie et expertise professionnelle.

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1 Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.

CRITERES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité.
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE

47. La commission spéciale souligne les constants progrès du système d'assurance qualité au LTPS. Elle salue la qualité du SWOT sur l'ensemble des domaines ainsi que les moyens de remédiation proposée. Elle note le souhait du LTPS de mobiliser davantage de moyens – qu'il n'a pas – pour conduire davantage d'enquêtes demandées dans le cadre des accréditations.
48. La prise en compte du point de vue des étudiants sur la qualité des formations est particulièrement soignée :
 - A la fin de chaque semestre, une évaluation est réalisée avec les étudiants. Ils sont invités à citer des points d'amélioration dans l'enseignement théorique.

- À la fin de l'année académique, des réunions bilan sont organisées entre la direction du LTPS et la direction de soins des quatre centres hospitaliers nationaux du pays, qui accueillent des étudiants de toutes les formations BTS du LTPS.
- Deux hôpitaux évaluent la satisfaction des étudiants concernant leur stage. Ces résultats sont discutés lors des réunions bilan. Des démarches d'amélioration à mettre en œuvre lors de l'année académique suivante sont retenues.

49. La qualité des cours est évaluée, mais pas forcément la qualité de l'approche pédagogique des enseignants.

50. Les résultats de la qualité ne sont pas visibles pour le grand public, alors qu'ils pourraient constituer un vecteur de communication et d'attraction auprès de candidats potentiels. Les résultats sont actuellement envoyés à la coordinatrice, qui informe les enseignants. De même, le site internet du LTPS ne reflète pas suffisamment les engagements du lycée dans l'amélioration continue de la qualité (adaptation des formations, encadrement des étudiants, excellent taux de placement...). Ces enquêtes pourraient concerner l'ensemble des BTS proposés par le LTPS.

51. Les indicateurs de qualité n'ont pas été communiqués dans leur totalité à la Commission spéciale (enquête de satisfaction, pourcentage de réussite, insertion professionnelle, profils des étudiants, taux d'échec, taux d'abandons, nombre d'accidents (AES), taux d'absentéisme).

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Poursuivre les efforts sur le système de management de l'information, l'utilisation des résultats et la communication des résultats, par exemple :
 - Revoir la structure du site internet de manière à rendre la politique de garantie qualité plus lisible et ergonomique.
 - Systématiser les évaluations faites par les étudiants via des enquêtes de satisfaction avec publication des résultats.
 - Réaliser et évaluer des enquêtes structurées de tous les BTS de la Santé avec l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
 - Renforcer la communication autour des indicateurs que le LTPS a mis en place.

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.

CRITERE DU DOMAINE 5.2

1. Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE

52. La commission spéciale salue l'activité du groupe d'assurance qualité du LTPS. Elle se réunit régulièrement selon les besoins des membres, et au moins une à deux fois par année académique. Le groupe inclut la direction, les coordinateurs de BTS, des enseignants experts par formation et des étudiants. Il coordonne les mesures en assurance qualité interne, en matière de programme et de méthodologie. Même s'il n'a pas pu se réunir en raison de la pandémie, son utilité a été prouvée et appréciée.
53. La répartition des responsabilités est claire en matière d'assurance qualité. Les tâches du coordinateur sont particulièrement bien définies.
54. La commission spéciale note que les coordinateurs des sept formations du niveau BTS (l'Assistant technique médical en Radiologie, la sage-femme, l'infirmier responsable de soins généraux, l'infirmier en anesthésie et réanimation, l'assistant technique médical en chirurgie, l'infirmier en pédiatrie et l'infirmier psychiatrique) se réunissent régulièrement avec des membres de la direction. Ces réunions ont comme but d'échanger sur différents sujets concernant l'organisation et la gestion des différentes formations et décider de procédures communes concernant par exemple les travaux de fins d'études, l'organisation des examens et la planification des formations.
55. La commission spéciale salue également la création par le LTPS de la fonction : « chef-coordonateur » pour assurer une coordination efficace entre les sept coordinateurs, leurs enseignants et la direction, fonction qui sera reprise à tour de rôle par un des sept coordinateurs de BTS.
56. La commission spéciale note que :
- le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogique et technologique) a participé à l'amélioration de la qualité des cours enseignés.
 - Le lycée propose dans la mesure du possible des Skills-Lab pour augmenter la performance des étudiants.
 - Le fait d'être proche du terrain permet au LTPS de réagir rapidement en cas de critique. Des mesures d'ajustement sont facilement mises en place.
57. Les recommandations de 2017 sur la revalorisation du programme ont été mises en œuvre : Réduction de certains travaux supplémentaires, dont trois rapports, ceci dans le but de diminuer la charge de travail pour les étudiants, et aucune augmentation du nombre de cours mais un développement de l'apprentissage par simulation. Cette approche, reposant notamment sur l'apprentissage via les erreurs, a été développée (non praticable sur les terrains de stage dans les blocs opératoires, mais en simulation).

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Tableau récapitulatif

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par attente
<p>Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation</p>	<p>1.1 : le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle</p>	<p>Atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les hôpitaux luxembourgeois à collaborer dans cette démarche avec le LTPS, afin d'augmenter la qualité dans les blocs OP et de valoriser cette profession, pouvant accueillir des diplômés de BTS infirmier anesthésie-réanimation comme d'ATM de chirurgie. • Maintenir les efforts auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de la santé, en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise des ATM en Chirurgie (ALATMC), afin d'obtenir une revalorisation du diplôme, et une reconnaissance en tant qu'équivalent à un bachelor. • Étudier la possibilité d'une prise en charge financière de la formation ALS par l'employeur.
	<p>1.2 : le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée</p>	<p>Atteint</p>	<p>Sans</p>
<p>Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme de formation</p>	<p>2.1 : le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré</p>	<p>Atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Équilibrer les nombres d'heures de cours en différenciant les thématiques transversales (physiologie, physiopathologie, pharmacologie) des prises en charge spécifiques par champs d'activité (anesthésie, réanimation et urgences). • Instaurer un parcours d'accompagnement des formateurs permettant de développer l'approche par compétences transversales et prévenir les risques de cloisonnement par champ d'activité.
	<p>2.2 : le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.</p>	<p>partiellement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser les temps d'échanges avec les responsables du terrain afin d'optimiser l'accompagnement des étudiants par une interprétation harmonisée du niveau de compétence et explicitation des observations afin de définir les axes de progression. • Renforcer une culture d'auto-évaluation permettant de responsabiliser les apprenants pour devenir acteur de leur formation. Mobiliser pleinement la fiche d'auto-évaluation.

			<ul style="list-style-type: none"> • Selon les recommandations européennes (guide ECTS), veiller à respecter un ratio approximatif heures de cours/stages de 1 :2. • Valoriser le tutorat (indemnisation, formation continue, journée d'études...). • Centraliser la technique sur des thématiques/spécialités (e.g. « Chirurgie ORL » / « Chirurgie Neurochirurgicale) afin de favoriser l'intégration des savoirs. • Harmoniser les terrains de stages avec l'école favoriserait le processus d'intégration des étudiants, en réalisant par exemple un portfolio reprenant des critères précis permettrait une meilleure approche réflexive sur la pratique professionnelle : les objectifs de stages, une ou plusieurs synthèses par stage classés selon le score ASA et le niveau de l'étudiant, les axes d'améliorations, les points forts, les prérequis de stage, les suivis pédagogiques et le suivi des tuteurs.
	2.3 : le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est en décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Recentrer le programme sur l'anesthésie plutôt que sur les autres modules.
	Critère 3.1 : les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées.	Atteint	Sans
Domaine d'examen 3 : Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	Critère 3.2 : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les rapports d'observation pour évaluer la progression. L'évaluation sommative n'est pas une photographie représentative de l'apprentissage, mais reflète une performance momentanée dans un contexte de stress d'examen. • Clarifier les modalités d'évaluation de la simulation certificative. • Étudier la possibilité d'adapter la planification des examens, par exemple avec possibilité de rattrapage sous un mois. • Systématiser le retour aux étudiants sur leurs évaluations et mettre en place un accompagnement de remise en cause positive de la pratique professionnelle via les formateurs pédagogiques.
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	Critère 4.1 : le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du	Atteint	Sans

	programme de formation.		
	Critère 4.2 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un conseil ou un responsable scientifique afin d'homogénéiser les cours dispensés et de vérifier leurs contenus. • Évaluer de façon organisée les apports théoriques afin d'identifier les cours nécessitant une mise à jour. • Repenser la formation théorique en anesthésie. • Organiser des séminaires ou conférences par des professionnels pour renforcer les liens entre formateurs, professionnels et étudiants. • Mettre en place une charte d'engagement pour les enseignants incitant et formalisant une mise à jour maximum toutes les 3 années. • Définir une personne ressource disposant d'une expérience significative et incontestée au bloc opératoire.
	Critère 4.3: il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants	atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une réflexion sur la qualité de l'encadrement des étudiants de ce BTS, en tenant compte des contraintes dues au manque d'intervenants pour assurer cette fonction. • S'assurer que le formateur réalise systématiquement le débriefing de l'étudiant en présence du professionnel afin de mutualiser les compétences en termes de pédagogie et expertise professionnelle.
Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	Critère 5.1 : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts sur le système de management de l'information, l'utilisation des résultats et la communication des résultats, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Revoir la structure du site internet de manière à rendre la politique de garantie qualité plus lisible et ergonomique. ○ Systématiser les évaluations faites par les étudiants via des enquêtes de satisfactions avec publication des résultats. ○ Réaliser et évaluer des enquêtes structurées de tous les BTS de la Santé avec l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur. ○ Renforcer la communication autour des indicateurs que le LTPS a mis en place.
	Critère 5.2 : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Atteint	Sans